

# **CONTRAT DE PRISE EN PENSION D'UN EQUIDE**

Entre les soussignés :

Mr/Mme.....  
Demeurant.....  
Téléphone :.....  
Portable : .....  
Email : .....

Désigné par les présentes comme «le propriétaire»,

Et l'entreprise West Wind Ranch, au lieu-dit Kerbris, 56310 BUBRY, SIRET 528 656 820 00024, représentée par Jessica Auffret, exploitante agricole.

## **Mise en pension**

Le propriétaire confie le cheval.....répondant au signalement suivant :

N° de SIRE .....à l'entreprise West Wind Ranch à BUBRY,  
à partir du.....et pour une durée déterminée\* de .....mois, pour une  
durée indéterminée\*, sauf dénonciation avec un préavis d'un mois.

## **Obligations de l'entreprise West Wind Ranch**

L'entreprise West Wind Ranch s'engage à soigner, loger, nourrir ce cheval en «bon père de famille» et à surveiller son bien-être, étant convenu que tous les frais de vétérinaires, maréchalerie, pharmacie, transport découlant de cet engagement restent à la charge du propriétaire.

L'entreprise de Mme Auffret se dégage de toutes responsabilités si elle ne peut intervenir dans des soins de « premières urgences » au cas où le cheval ne se laisserait pas approcher ou s'il a des défenses (ruades, cabré etc....).

## **Garanties et obligations du propriétaire**

Le propriétaire garantie que son cheval n'est ni vicieux, ni dangereux, exempt de maladies contagieuses et à jour de ses vaccins. Il confirme bien que son cheval est éduqué et manipulable ( possibilité de mettre un licol si besoin de faire des soins).

Le cheval ne peut être utilisé que par le propriétaire, les membres de sa famille. Toute autre personne titulaire de la licence Fédérale pourra également utiliser le cheval, après accord de Mr/ Mme .....

## **Détail des prestations**

La pension de base sera au pré avec des congénères (ou seul, si le propriétaire le demande).

L'alimentation de base est composée d'herbe et/ou foin et sel. L'orge germée pourra être donnée si le cheval en a besoin (pendant la « basse saison », travail régulier du cheval etc....) avec accord du propriétaire.

Le propriétaire peut choisir les «options» qu'il pense être adapté au besoin de son cheval.

Options choisies : vermifuge naturel (2 fois par an), cure ail (printemps et automne) ou autre cure spécifique (drainage, harpagophytéum,etc...), parage bimestriel.

Il peut aussi déposer au Ranch une alimentation spécifique (Mash, alimentation jument gestante, alimentation cheval de sport etc....) à son cheval que nous lui donnerons (quantité et fréquence à voir avec le propriétaire).

Le propriétaire a accès aux installations du Ranch (Round pen, carrière, chemins de ballades etc...)

### Soins de routine :

Les soins de maréchalerie, de dentisterie, d'ostéopathie, de vermifugation et de vaccins sont à la charge du propriétaire mais peuvent être organisés par l'entreprise West Wind Ranch. Auquel cas, merci de préciser :

- Vermifuge : date .....fréquence.....
- Maréchalerie : date .....fréquence.....
- Dentiste : date .....fréquence.....
- Ostéopathe : date .....fréquence.....
- Vaccins : date .....vaccination annuelle selon les recommandations du vétérinaire

### Soins vétérinaires

En cas de besoin, il sera fait appel au cabinet vétérinaire local (Cabinet Vétérinaires du Scorff 8 rue Saint Roch, 56160 Guémené sur Scorff, Téléphone :02 97 51 20 43). Le propriétaire en sera alors averti. Si nécessaire, et à votre demande, un cabinet spécialisé de votre choix sera contacté.

### Choix et prix des pensions

- Pension au pré (H+F+S+O\*) : **140€**mois
- Pension au pré/box (6 mois/an)( sortie quotidienne) (H+F+S+O\*) : **200€**mois
- Pension au box (H+F+S+O) : **250€**mois

- Option(s) choisie(s)
- Parage bimestriel : **20€**mois
  - Vermifuge (2 fois/an) : **5€**mois
  - Cure Ail et fenugrec (6 mois : printemps et automne) **12€**mois
  - Cure autres (Vitamines, Harpagophytum, etc...à définir ensemble) **15€**mois
  - «Pack options» : parage+vermifuge+cure ail ou cure autres : **35€**mois

Ces prix sont révisibles chaque année au 1<sup>er</sup> janvier avec préavis de un mois.

La pension est à régler **avant le 05 de chaque mois**. Tout mois entamé est dû au prorata du nombre de jours consommés. Le non-paiement de la pension entraîne la rupture du contrat sans préavis.

Non paiement : Un chèque de caution vous ait demandé de la valeur d'un mois de pension, lors de votre arrivée. Celui-ci pourra être encaissé si l'entreprise West Wind Ranch, estime qu'il n'y a eu aucun paiement et/ou qu'il n'y a eu aucun contact écrit (mail ou courrier) pour régulariser la pension que le propriétaire doit.

Aucune déduction de pension n'interviendra pour une absence du cheval inférieure à une semaine.

**Assurances**

L'entreprise West Wind Ranch assure et prend à sa charge les frais d'assurance pour les risques "responsabilité civile" découlant de la garde du cheval.

Le propriétaire déclare lui aussi être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour son cheval.

A l'intérieur du Ranch, le propriétaire doit-être couvert par une assurance en cas de chute ou de blessures causé par son cheval.

Il est entendu que le propriétaire renonce à tout recours contre l'entreprise West Wind Ranch dans l'hypothèse d'un accident survenu au cheval et n'engageant pas expressément la responsabilité de l'entreprise de Madame AUFFRET Jessica.

Fait en deux exemplaires, le .....à .....

Le propriétaire

L'entreprise West Wind Ranch

---

\*H : Herbe/F : Foin/S : Sel/O : Orge (si le cheval en a besoin)

\*rayer la mention inutile